

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs :

J. C. TACHE et H. L. LANGEVIN.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Adjoint des Rédacteurs :

J. A. GARNEAU.

CANADA :

QUEBEC, 21 FEVRIER 1857.

Allocution

De Mgr de Cybois, Administrateur du Diocèse de St. Hyacinthe, au sujet du schisme de M. Chiniquy, lu par Sa Grandeur dans la Cathédrale de St. Hyacinthe le dimanche 15 février 1857.

Depuis plusieurs mois, M. C. F., un scandale déplorable a décelé dans le Diocèse de Chicago, Etat de l'Illinois. Vous connaissez tous le fait, mais vous n'êtes peut-être pas tous en état de l'apprécier comme il convient. Des écrits violents, opposés à toute charité chrétienne, même à toute notion des convenances, mais insidieux et captieux, ont été publiés à cette occasion. Comme on y touche la fibre si délicate du sentiment national, on pique vivement l'orgueil. Comme on parle outrageusement d'un homme haut placé, que l'on représente comme complice de plusieurs énormités, la indignité humaine est réjouie de ces écrits; la passion s'excite, on juge, on condamne, enfin on se scandalise. Témoin d'un fait aussi pénible, j'ai longtemps comprimé l'amertume que je venais éprouver. Aujourd'hui enfin, j'exprime ouvertement, parce que j'estime que je ne pourrais garder davantage le silence qu'au détriment de la Religion et des consciences de plusieurs.

Pour vous parler avec la discrétion et la sagesse que vous avez droit d'attendre de ma part, il est essentiel que je distingue deux questions bien tranchées d'elles-mêmes. La première est une question de principes théologiques, l'autre est une question de fait. M. Chiniquy ayant été déclaré suspens de ses fonctions et ensuite excommunié, a-t-il le droit ou l'obligation de continuer à célébrer les redoutables mystères de l'autel, à confesser et à absoudre, etc., en dépit de la défense et des censures de son Evêque? Voilà la question de principes théologiques.

Les accusations atroces lancées contre Mgr de Chicago et à l'aide desquelles M. Chiniquy veut justifier sa révolte sont-elles vraies ou fausses? Voilà la question de fait.

Or, M. F., pour ce qui regarde la question de principes théologiques j'ai droit et mission de la décider avec autorité, pour l'information de tous ceux que j'ai la respectable charge de diriger au spirituel, comme Administrateur de ce Diocèse. Néanmoins, parce que je comprends avec quelle réserve et quelle discrétion il faut parler, lors même qu'on a droit de le faire, je suis heureux de trouver cette question toute décidée par le vénérable Archevêque de Québec et par Mgr son Coadjuteur.

J'adhère de tout point à leur commune décision et je vous la donne comme la mienne propre; la voici :

Comme M. Chiniquy, après avoir été interdit par Mgr l'Evêque de Chicago, au lieu d'en appeler contre cette sentence, s'il se croyait lésé, a déobé à l'Archevêque son Métropolitain, et en dehors de l'Archevêque des Pastors, a osé néanmoins

continuer l'exercice des fonctions du ministère sacerdotal, il s'en suit :

1o. Qu'il a très-justement mérité l'excommunication majeure que son Evêque a prononcée publiquement contre lui.

2o. Qu'étant ainsi excommunié, dénoncé, il est par là même et de fait, très-certainement privé de toute juridiction, de tout pouvoir d'administrer les sacrements et de faire aucune fonction ecclésiastique et, de plus, de tout droit de communiquer avec les fidèles.

3o. Que très-certainement il ne peut, sans sacrilège, ni célébrer la sainte messe, ni administrer les sacrements hors le cas d'une extrême nécessité.

4o. Que très-certainement, il n'a plus le pouvoir de confesser, ni de donner l'absolution et que toutes les absolutions qu'il a données depuis l'interdit sont nulles.

5o. Que toutes les confessions qui lui ont été faites depuis, sont nulles et doivent être recommencées.

6o. Que M. Chiniquy n'est plus pasteur, qu'il a cessé de l'être, du moment où l'excommunication majeure a été fulminée contre lui, et que, par conséquent il a perdu dès lors tous les droits et privilèges qui compoent cette qualité.

7o. Que tous les fidèles sont obligés, en conscience de ne plus communiquer avec lui dans les choses spirituelles, qu'ils ne peuvent sans pécher gravement, ni assister à la messe par lui célébrée, ni se confesser à lui, ni contracter mariage en sa présence, ni faire baptiser leurs enfants et donner la sépulture à leurs morts par lui, et encore moins recevoir la communion de ses mains sacrilèges.

8o. Qui prendre part pour lui, et entreprendre de le soutenir, c'est prendre part à tous ses sacrilèges, se séparer de l'Eglise et se révolter contre elle avec lui. (Extrait d'une lettre en date du 21 octobre 1856 de M. Langevin, secrétaire de l'Archevêché de Québec, en réponse à une consultation de MM. J. P. L. Lottinville, Cyrille Debonis, Antoine Lottinville et autres de Ste. Anne de Kamakee, Illinois, écrite au nom de Mgr l'Archevêque et de son Coadjuteur.)

Tels sont, M. F., les vrais principes concernant le fait de la révolte ouverte de M. Chiniquy contre son Evêque, et du schisme scandalueux dans lequel il se maintient avec une invincible opiniâtreté. Ce Prêtre et ceux qui le suivent dans sa révolte, s'excluent donc eux-mêmes volontairement du sein de l'Eglise. Ils ne forment plus qu'une sorte de secte, où, selon le langage de l'Evangile, un ange conduit d'autres anges. Et, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que M. Chiniquy est un aveugle volontaire, puisqu'il sait bien ce que les Evêques et ses confrères du Canada pensent de lui.

J'en viens maintenant à la question de fait, telle que formulée plus haut, c'est-à-dire : "Les accusations atroces lancées contre Mgr de Chicago et à l'aide desquelles M. Chiniquy veut justifier sa révolte, sont-elles vraies ou fausses?"

D'abord, je dois vous déclarer, M. F., que ce n'est pas comme Evêque et Administrateur de ce Diocèse que je prétends vous parler sur cette question. Comme tel, en effet, je n'ai pas mission de m'immiscer dans un débat tout à fait étranger au Diocèse de St. Hyacinthe, ni, par conséquent, de me prononcer sur des faits dont je ne suis pas le juge. Mais je me crois le droit, sinon de décider, du moins de discuter les étranges imputations portées contre Mgr l'Evêque de Chicago, quand j'en vois d'autres précipiter leur jugement et vouloir entraîner l'opinion publique, sans avoir pu assurément étudier le pour et le contre avec la maturité convenable.

—Vous êtes un brave, capitaine! dit M. Desmond, s'arrêtant un instant avant de descendre et saisissant la main du capitaine; et je ne suis qu'un imbécile d'avoir pu supposer...

—Passez, passez! interrompit le capitaine. Nous n'avons pas le temps de nous faire des compliments.

L'ordre de passer au large venait de sortir de ses lèvres, lorsque son regard tomba par hasard sur moi, qui, muet de terreur, me trouvais derrière lui, toujours appuyé contre le parapet du navire.

Un moment! s'écria-t-il. En voici un dont le poids ne vous fera pas chavirer. Et, me levant par-dessus le parapet, il me laissa colorer doucement dans la chaloupe, en me disant à l'oreille: Rappelez-moi au souvenir de vos amis, si je ne les revois pas.

Il ne restait plus que la petite chaloupe, qui ne pouvait recevoir que huit personnes, et nous nous demandions à voix basse comment, avec les deux matelots qui s'y trouvaient déjà, elle pourrait encore emmener le lieutenant Arguillas, M. de Castro, le nègre qui restait, les quatre marins du bord et le capitaine Starkey. Tout ce monde fut cependant embarqué en peu d'instants, à l'exception du capitaine.

La chaloupe peut-elle en prendre un de plus? demanda-t-il; et, quoique sa voix n'eût rien perdu de sa fermeté, je remarquai que sa figure, où se peignit toujours une indomptable résolution, était d'une pâleur terreuse.

—Il le faut bien, capitaine, et nous le ferons, puisque c'est vous; mais nous sommes déjà bien chargés, surtout avec ces vilaines bêtes qui rôlent autour de nous.

—Attendez donc un instant; je ne dois pas quitter le bâtiment tant qu'il reste une âme à bord.

Et s'écartant un peu, il reprit presque aussitôt au haut de l'échelle, portant dans ses

bras le corps toujours inerte du domestique du lieutenant, qu'il laissa glisser dans la chaloupe. A cette vue, il y eut un cri général d'indignation, mais qui ne servit à rien. L'instant d'après, la corde qui attachait la chaloupe au vaisseau fut jetée dans la mer.

—A présent, sauvez-vous! Obéissant à un instinct géniste de conservation, les avirons tombèrent dans l'eau, et la chaloupe s'éloigna du bâtiment.

Lorsque tout le monde, lui seul excepté, eut ainsi quitté le vaisseau embrasé, le capitaine Starkey, portant sa main droite au-dessus de ses yeux, dirigea ses regards vers la côte. Bienôt il hecla l'embarcation la plus éloignée.

—Il y a longtemps qu'en a dû nous apprécier de là-bas, et les bateaux pilotes doivent être en route, bien que je n'en voie pas encore. Si vous en rencontrez un, dites-lui de forcer de rames; il peut y avoir encore une chance.

Toute cette scène, cette longue agonie, qu'il m'a fallu tant de mots pour raconter très-imparfaitement, d'après mes propres souvenirs et ceux des autres, ne dara, ainsi que me l'assura plus tard M. Desmond, que huit minutes, depuis l'embarquement de la senora Arguillas jusqu'à ce que la dernière chaloupe se fut détachée du malheureux Neptune.

Jamais je n'oublierai la sublimité du spectacle qu'offrait ce vaisseau en feu, seul objet, à l'exception de nous-mêmes, que nous pensions distinguer, dans l'obscurité de la nuit, sur les vagues agitées, et auquel s'associait cette affreuse pensée, que l'homme héroïque à la fermeté et au sang-froid duquel nous devions tous notre salut était condamné à une mort inévitable. Nous n'en étions pas à plus de deux cents brasses, lorsque les flammes, se faisant jour de toutes parts à travers le pont, atteignirent les agrès et la poupe de voiles qui étaient déployées, dressant en lignes de feu

le profil du bâtiment surmonté de ses mâts et de ses vergues. Le capitaine, afin de ne pas perdre l'unique chance dont il avait parlé, s'était retiré, après avoir eu la précaution de lâcher le feu et la voile de misaine, à l'extrémité du beaupré, où il fut pendant quelque temps hors de l'atteinte de l'élément dévorant; mais qu'étais-ce, sinon une prolongation des angoisses de la mort?

Les embarcations, au milieu d'un silence qui n'était interrompu que par le bruit mesuré des avirons, continuaient à grandir la distance qui les séparait du vaisseau, et plus d'un d'eux était tombé vers la terre, dans l'espoir de découvrir le poste tant désiré. Enfin, on entendit distinctement hecler par l'avant. Les battements de mon cœur s'arrêtèrent; nos gens répondirent par un cri vigoureux, et bientôt un bateau-pilote, suivi presque immédiatement d'un second, sortit rapidement des ténèbres qui s'étendaient entre nous et la côte.

—Quel est ce bâtiment? cria un homme debout à l'avant du premier bateau. —Le Neptune, et c'est le capitaine Starkey qui est sur le beaupré! —Et me levai vivement: —Cent livres sterling pour le premier bateau qui arrivera! m'écriai-je avec toute la force dont j'étais capable.

—Je reconnais, dit le premier pilote, la voix et la figure du jeune M. M... En avant donc, pour la prime. Et les deux bateaux firent d'un coup de rames, ignorant le péril de la tâche qu'ils entreprenaient. Une minute après, un troisième arriva; mais, après avoir fait quelques questions et reconnu l'état des choses, il s'arrêta et nous débarrassa d'une portion de nos cargaisons vivantes. Nos embarcations tiraient trop d'eau; celle où je me trouvais était même dans une

position périlleuse.

Il me fait peine d'être contraint par les circonstances de dire ce que j'en pense.

Mais en me rappelant que la pétulance et l'impolitesse de M. Chiniquy, pendant qu'il était en Canada, avaient fini par lui attirer la disgrâce de ses supérieurs Ecclésiastiques, je ne puis qu'être incliné à croire que les mêmes défauts l'auront aussi mal servi vis-à-vis de ses nouveaux supérieurs. Sur ce point, au reste, il est un fait digne de faire impression. C'est que l'éminent Prêtre Canadien qui s'acquitta aujourd'hui de la mission qu'il a reçue de ramener nos compatriotes de l'Illinois à une conduite en harmonie avec les enseignements de l'Eglise, confirme malheureusement les impressions dont je viens de vous faire part. A mon avis, Mgr l'Evêque de Chicago a supporté M. Chiniquy aussi longtemps qu'il lui a été possible de le faire. Tout plein de lui-même, il paraît bien qu'il (M. Chiniquy) n'a rêvé qu'indépendance, depuis cinq ans que, congédié au Canada, il est passé aux Illinois. Il veut établir avec une partie de ses co-citoyens paroissiens, une Eglise dont lui seul indubitablement sera le Pape, l'Evêque et tout le corps enseignant.

Il a recours contre le digne prêtre auquel je fais allusion à d'intolérables ruses et calomnies. C'est au point que celui-ci a dû écrire au Canada pour fournir aux Canadiens de l'Illinois la preuve des mensonges à l'aide desquels on voulait en faire des dupes. C'est heureux pour ce monsieur et pour nous que M. Chiniquy soit dans l'impossibilité de nous tromper sur son compte. Car déjà peut-être il nous l'aurait peint sous les traits du traître Judas de l'Évangile. Ahab ou encore de quelque tyran féroce et sans loi. Ne pouvant faire davantage, il a essayé (entre autres calomnies) à faire attribuer à l'ambition d'être Evêque dans ces contrées, le zèle qu'il y déploie pour le sauver, lui malheureux prêtre égaré, et pour délivrer de son joug ceux qu'il récompense de leur confiance en lui, en les précipitant dans le schisme.

Mais enfin, peut-on observer, M. Chiniquy n'est pas le seul qui inculte Mgr l'Evêque de Chicago. Si l'on en croit le rapport d'une assemblée récente, voilà que la population catholique française de sa ville épiscopale vient de le déclarer indigne de sa confiance, pour lui avoir injustement et tyranniquement ôté son église, pour s'en approprier les revenus, qui ne se montent pas à moins de 2,000 piastres.

La chose est terrible! il faut l'avouer, et la batterie est adroitement dressée. Mais d'abord M. Chiniquy laisse trop reconnaître à tout le monde que cette nouvelle manœuvre est de lui. L'adresse et les résolutions de l'assemblée de Chicago sont évidemment empreintes de son cachet; l'injure y domine et en fait comme le sel; des insinuations infamantes y sont lancées avec un rire révoltant. Ecoutez plutôt, je cite textuellement: "Le souffle mortel de l'Evêque de Chicago nous a empoisonnés, nous a tués... Aussitôt que notre Evêque s'aperçut qu'il s'agissait de dollars et de cents, nous eûmes l'honneur d'être nuit et jour l'objet de ses penes... Quoique notre Evêque soit né en Irlande, vous jureriez que c'est un vrai Yankee quand vous lui parlez de dollars et de cents, etc., etc." Nos compatriotes de Chicago ont bien changé, M. F., s'ils sont capables d'écrits aussi impertinents. Mais pour M.

Chiniquy, il a fait ses preuves. Laisant de côté les anecdotes et autres vilenies dont ces documents sont entremêlés, je me hâte de mettre sous vos yeux une version telle de cette affaire de l'Eglise de Chicago, qu'après l'avoir connue, vous serez peut-être convaincus qu'il ne faut pas prendre pour motif d'exemple toutes les diatribes publiées contre un Evêque honoré et respecté.

Voici donc ce que ce prélat écrivait au mois d'octobre dernier, et qu'on a bien voulu me communiquer. "Les Canadiens-Français avaient une église et un prêtre à Chicago; l'Eglise était endettée et ils ne voulaient pas la payer. Ils ne voulaient pas soutenir leur prêtre, il lui fallait vivre sur les Irlandais. Il dit à son peuple en ma présence qu'il ne voulait pas même lui fournir les patates et le sel ce furent ces propres paroles. Quand j'arrivai dans ce diocèse, je le trouvai à bâtir une église au milieu des Irlandais, à deux bons milles du dernier Français, je l'obligeai de venir les desservir.

L'Eglise était bâtie sur un terrain à bail; pour les cinq premières années, la rente annuelle était de 62 piastres. Pour la seconde période de cinq années, elle était de 652 piastres, et devait se continuer ainsi toute la durée du bail de vingt-cinq années. Ce bail était au nom de l'Evêque, ce qui rendait celui-ci responsable de la rente. La congrégation ne voulait pas la payer, pas même la vieille rente, ni ne voulait soutenir son prêtre. Ceci demandait un remède. Je proposai d'acheter un terrain et d'y transporter l'Eglise. J'en achetai un pour la somme de 2050 piastres; j'offris 1600 piastres de mon propre argent et 300 piastres pour transporter l'Eglise, et je leur demandai de collecter une balance de 450 piastres. J'autorisai officiellement quatre d'entre eux à faire une collecte. J'attendis trois mois; il ne fut collecté que 35 piastres que garda le prêtre, que je fus au reste forcé de suspendre pour plusieurs fautes. Il me fallut payer l'accumulation de la rente pour les trois mois. Le terrain désiré fut aussi vendu dans la même tenuis. Il me fallut en acheter un autre pour la somme de 5,000 piastres, et payer le tout moi-même.

J'allai à l'église après leur avoir donné avis de m'y rencontrer une semaine d'avance. Là, durant la grand-messe, je leur annonçai en personne tout ceci. Je leur offris alors 1900 piastres de mon propre argent pour leur procurer un emplacement pour leur église. Je leur demandai de me donner 450 piastres; ils avaient alors leur prêtre. Je promis publiquement qu'ils auraient toujours leur propre église et leur prêtre, s'il était en mon pouvoir d'en avoir un, et pourvu qu'ils lui fournissent un entretien décent. Cependant pas un centime fut donné, hormis les 35 piastres susmentionnés. Tout ceci est connu de tous les Canadiens et de tous les Catholiques de Chicago, et d'un grand nombre de Protestants. Ce sont là des faits pour la vérité desquels j'engage l'honneur de mon caractère. Et les autres rapports sont précédemment de la même nature que les rumeurs concernant l'Eglise de Chicago."

Vous pouvez juger, M. F., s'il y a quelque ressemblance entre cette version et l'ampoulé rapport de l'assemblée de Chicago du 22 janvier dernier. Du reste, je ne puis trop dire avec quel échagrin je me vois forcé de vous donner ces détails. Mais la licence que l'on se donne de tout dire et de tout publier à la face du monde, m'a imposé la triste obligation de dire ce que j'aurais voulu taire.

A présent, M. F., en déposant devant vous ces faits, sur lesquels je m'abstiens de prononcer, je crois devoir vous exhorter à mettre dans l'oubli tout le douloureux débat de l'Illinois, et à ne vous en mêler que par vos ferventes prières pour l'extinction du schisme. C'est le

Grand Dieu! quelle affreuse anxiété nous éprouvions pendant que tout cela se passait! C'est à peine si j'ose, aujourd'hui même, y songer. Je fermais les yeux et attendis, respirant à peine, l'explosion qui devait tout finir. Elle arriva enfin! Du moins je le crus, et je sautai debout convulsivement. Mon cerveau était devenu tellement impressionnable, que j'avais pris pour la terrible catastrophe un hurra sur-tout des équipages de débarquement. On ne voyait plus personne sur le beaupré, à l'extrémité duquel pendait une corde! Et les deux pilotes, informés sans aucun doute du danger, s'éloignaient du bâtiment plus rapidement encore qu'ils ne s'étaient approchés. Pendant que ces clameurs se prolongeaient et se renouvelaient à plusieurs reprises, mes regards, en quelque sorte fascinés, ne pouvaient se détacher de ce vaisseau qui brûlait et des bateaux-pilotes qui s'en éloignaient en toute hâte. Tout à coup une immense gerbe de feu s'éleva de la cale du bâtiment et fut suivie d'un fracas assourdissant. Je tombai, ou je fus renversé, —je ne sais lequel; notre chaloupe s'agita comme si elle eût été prise dans un violent tremblement; puis on entendit le sifflement et la chute de nombreux corps pesant qui tombaient d'une grande hauteur dans l'eau; puis ce éclat de lumière et ce vacarme firent place tout à coup à un profond silence et à d'épaisses ténèbres, au milieu desquelles il était impossible de reconnaître ses voisins. Ce calme fut interrompu de nouveau par un joyeux salut parti d'un des bateaux-pilotes. Nous reconnûmes la voix du capitaine, et le hurra unanime qui s'éleva de notre chaloupe lui annonça combien nous nous réjouissions de le savoir en sûreté.

A. B. S.

(Traduit de l'anglais. Extrait du Musée des Familles.) (A continuer.)

FEUILLETON.

LE POINT D'HONNEUR.

(Suite.)

Ils se jetèrent avec violence les uns contre les autres.—De Castro se rua avec l'énergie d'un fou à travers les marins et poussa tout à coup Antonia avec une telle impétuosité, que si le capitaine n'eût déployé toute sa force héroïque, elle serait infailliblement tombée dans l'eau.

—Arrière, misérable! arrière, chien! hurla le capitaine Starkey, excité au plus haut degré par le danger de la jeune personne; et l'instant d'après, saisissant rudement de Castro par le collet; Or, si vous l'aimez mieux, regardez là! Et en même temps, de la main avec laquelle il tenait son pistolet, il lui montra plusieurs rochers qu'on voyait distinctement, à la lueur du feu, nageant à quelques brasses du bâtiment. Mes amis, ajouta-t-il, à la mer quiconque voudra passer avant son tour!

—Oui, oui, capitaine! répondirent-ils. Cette terrible menace rétablit immédiatement l'ordre. On embrassa les négresses et leurs enfants, et la chaloupe partit pleine.

—Au large! cria le capitaine. Vous avez voté contingent.

Un cri, faible comme le vagissement d'un enfant, partit de la chaloupe. Le capitaine l'entendit et le comprit.

—Arrêtez un moment. Qu'on fasse passer le jeune Arguillas. Maintenez au large!

La seconde chaloupe fut bientôt chargée; elle reçut les nègres, à l'exception d'un, les négrophiles et les trois Américains.

meilleur service que vous ayez à rendre à M. Chénay et à ses partisans. C'est la moitié de la peine de témoigner à tous votre fraternité sympathique. Baissez le Dieu de paix, d'humanité et de charité vous faire goûter cet avis et vous le faire mettre en pratique.

Evêché de St. Hyacinthe, 15 février 1857.
+ Jos. L. DE CYDONIA.
Aumr. du diocèse de St. Hyacinthe.
M. Messieurs,
L. Z. MONTAG, Proc.,
Secrétaire de l'Evêché.

Conseil des Ecoliers.

Hier soir, M. le Maire de Québec a soumis au Conseil un état des recettes de la Corporation en février dernier. Ces recettes se montent à \$371 courant. Le Maire soumit aussi une lettre de M. Christian Wurtel, disant qu'il doit s'absenter et ne pourra agir comme Auiteur. Il fut ordonné d'informer M. Wurtel que sa résignation n'est pas acceptée.

Le Maire ayant mis devant le Conseil le procès-verbal de l'assemblée publique des citoyens de Québec, tenue le 11 du courant, M. Langevin proposa, secondé par M. Lamoine, la résolution suivante, qui fut adoptée unanimement :

"Que le procès-verbal de l'assemblée publique des citoyens de Québec, tenue le 11 du courant, soit retiré au Comité du Chemin de Fer de la Rivière Nord, avec instruction de faire rapport au Conseil aussitôt que possible."

Le Comité du Chemin de Fer a rapporté relatif aux bassins projetés à l'embouchure de la rivière St. Charles, fut ensuite renvoyé à un mois.

M. Lamoine donna lecture d'un rapport du Comité des Finances recommanant d'approprier annuellement la somme de \$1250 courant au soutien des écoles de la cité de Québec, au lieu et à la place de l'allocation ordinaire qui est de \$975; et il fut résolu que ce rapport serait pris en considération dans huit jours.

M. Lamoine a alors attiré l'attention du président du Comité du Feu sur l'érection d'une bâtisse en bois sur la rue Ste. Anne, dans le quartier St. Louis. Le président du Comité du Feu, M. Bureau, informa le Conseil qu'il ordonnerait à l'inspecteur du feu de forcer le propriétaire de cette bâtisse à se conformer à la loi.

Il fut ensuite résolu sur motion de M. Hearn, secondé par M. Fitzpatrick :

"Que Son Honneur le Maire soit prié de prendre les mesures nécessaires pour hâter la suppression de certains établissements sur la rue Champlain, le long du Cap aux Diamants."

Les écoles de Québec.

Nous voyons par le rapport rendu de la séance d'hier du Conseil de Ville de Québec qu'il est question d'augmenter l'allocation annuelle en faveur des écoles de la Cité.

Le projet est conforme à une suggestion de M. le Surintendant de l'Instruction Publique, et aux vœux de Messieurs les Commissaires de Québec.

Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école et qui n'y assistent pas, dans la Cité de Québec, est très grand, et ce mal est dû au manque d'écoles, et ce manque d'écoles provient de ce que les moyens pécuniaires mis à la disposition des Commissaires sont trop limités.

La proposition soumise au Conseil, aura pour effet d'augmenter de \$277 l'allocation ordinaire, et cette augmentation fournira à Messieurs les Commissaires les moyens de fonder 5 ou 6 ou 7 nouvelles écoles, et par là de retirer du vice ou de l'oisiveté qui y conduit bien des enfants qui sans cela seraient avant peu des sujets de chagrin pour leurs parents, et peut-être des dévotés dans nos prisons.

Il faut donc espérer que cette proposition si raisonnable et si juste, aura l'approbation unanime du Conseil de Ville à sa prochaine séance.

FEUILLETON DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

PRIX DES MARCHÉS.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Flour (Farines de blé), Beans (Avoine), and Butter (Beurre) with prices in dollars and cents.

MARCHÉ DE TORONTO.

18 février 1857.
Le blé se vend de 6s. 9d. à 6s. 11d. le boisseau.
La farine de bonne qualité se vendait 80 au détail.
L'orge se vend à 5s. 9d. et 6s. 2d. le boisseau.

MARCHÉS DE NEW-YORK.

18 février 1857.
Les farines étaient lourdes et à la baisse. La vente totale depuis la dernière date a été de 45,000 barils; à des prix variant de 85. 34 à 87 suivant la qualité.

Notre Correspondant: Parlementaire.

Nous informons nos souscripteurs et les lecteurs du Courrier (car nous n'avons aucune objection à avoir plus de lecteurs encore que de souscripteurs), nous informons donc tous nos lecteurs que nous nous sommes assurés les services de M. A. A. Boucher, comme Rapporteur auprès des Chambres législatives. Voici ce que nous croyons devoir extraire des instructions données à M. Boucher dans le but de montrer au public quel sera le caractère de ses rapports :

"L'impartialité la plus complète et l'absence de toute appréciation devront caractériser ce compte-rendu qui ne doit être que le récit des faits tels qu'ils se sont accomplis, l'analyse des idées comme exprimées. Vous ne devez vous lier avec aucun parti politique....."

"En résumé donc, vous nous donnerez les faits purement et simplement, l'analyse précise et impartiale des discours....."

"Il va sans dire que tout votre temps appartient exclusivement au Courrier du Canada....."

On nous informe que les tentatives répétées de certains journaux pour entraîner l'opinion de leurs lecteurs à croire les accusations que M. Chénay et ses partisans ont faites contre Mgr. l'évêque de Québec, ont fait croire à Mgr. l'Administrateur du diocèse de St. Hyacinthe qu'il devait enfin se prononcer contre M. Chénay et ses déplorables manœuvres. Dimanche dernier effectivement, Sa Grandeur a lu et commenté dans la chaire de la cathédrale le document que nous publions sur notre première page. C'est la publication du rapport, de l'adresse et des résolutions de l'assemblée tenue à Chicago, le 22 janvier dernier, qui a décidé l'autorité ecclésiastique à comprimer le scandale en en venant à la dernière parole qu'elle a adoptée.

Distribution des Journaux.

AVIS A LA PRESSE.

Nous revenons encore sur ce sujet, parce que tous les jours, nous recevons des plaintes de nos amis. M. le gérant apporte le plus grand soin dans le service de notre distribution; il a bien pu se glisser quelques irrégularités dans ce département de notre administration, en conséquence de l'encombrement des affaires pendant les premiers jours de l'existence de notre journal; mais nous avons constaté que le mal tient à la distribution dans certains bureaux de poste; et surtout dans les bureaux d'acheminement (forwarding offices des circulaires); cela nous paraît maintenant à peu près certain. Nous commissions parfaitement la position des infirmités de la campagne, qui ne sont nullement rétribués pour les importants et pénibles services qu'ils rendent au public; mais enfin c'est une obligation pour chaque citoyen de faire quelques sacrifices dans un but d'intérêt public. On pourrait peut-être faire par la loi, aux maîtres de Poste, des avantages qui seraient pour eux le petit chapitre des compensations. Nous n'avons rien à suggérer pour le moment, mais peut-être quelque Monsieur, versé dans l'étude et la pratique de cette question administrative, pourrait-il nous envoyer quelque correspondance sur le sujet. En France la loi crée à tous les fonctionnaires peu rétribués certains privilèges; rien n'empêche que nous n'en fassions autant. Quand il s'agit d'administration, c'est en France qu'il faut aller chercher des modèles, parce que c'est là que le système administratif, de l'aveu de tout le monde, est le plus parfait.

Bureau du Commerce de Toronto.

Nous nous servons des journaux du Haut-Canada pour faire l'analyse qui suit du rapport du Bureau du Commerce de Toronto. Ce corps public s'élève contre la loi passée dans la dernière session et qui a trait au subventionnement des députés insolubles, comme favorisant la fraude.

et à la baisse; les ventes avaient été de 150 boisseaux à \$1. 52. Le maïs se vendait mieux; 20,000 boisseaux de maïs mêlé ont été vendus aux prix de 72c. et 71c. dans les hangars.

VIVRES:—Le lard se vend mal, 200 barils ont été vendus aux prix de \$17. 40 à \$17. 75 pour le prime et \$8. 50 pour le moult;—Les sainfoins sont à la hausse, on en a vendu 300 barils à 13c. et 14c. le livre.

L'argent est assez abondant:—Le change du sterling est de 198 1/2.

PÊCHE DANS LA NOUVELLE ECOSSE.

Il paraît que la pêche au maquereau de l'année 1856 présente une réduction de 75,000 barils comparée à celle de 1855. Les rapports des inspecteurs par le comté d'Halifax montrent que la quantité de maquereau sale, s'était élevée en 1855 à 87,334 barils, tandis qu'en l'an passé, pendant l'année 1856, que la quantité comparative petite, de 37,255 barils. Ainsi donc, la réduction dans le produit de l'année porterait principalement sur le district d'Halifax.

VENTE DE NAVIRES DE QUÉBEC.

Liverpool, 30 janvier 1857.
Nous avons déjà annoncé, dans notre numéro du 12 février, la vente des navires Elizabeth, Sir William Eyre et Glen Isla; nous avons aussi parlé de la vente du navire Le Sardo. Depuis ont été vendus:
Le Mythe, construit en 1856, au prix de £8 le tonneau, il est enregistré à la classe de 7 années.
Le Panda, de 813 tonneaux, construit en 1851, doublé ou cuir en 1853; vendu £1,775.

Il demande de renvoyer à un tribunal du commerce, composé de marchands, la décision des causes purement commerciales. Ce serait alors l'imitation de ce qui se fait en France.

Il se plaint de ce que les taxes locales pèsent inégalement sur les différentes classes et notamment sur les marchands.

Il recommande l'établissement d'enquêtes juridiques dans tous les cas d'incendie, afin d'examiner les particuliers de la responsabilité de rechercher eux-mêmes les incendiaires.

Il se réjouit de l'adoption de la nouvelle loi pour régler l'inspection des farines, comme étant de nature à offrir des garanties aux acheteurs et à donner une bonne marque à nos effets dans ce genre.

Il espère que le gouvernement accordera une somme d'à peu près £1000, regardée comme suffisante pour compléter l'exploration du terrain qui s'étend de Toronto au Lac Huron, dans le but d'ouvrir, entre ces deux points, un canal pour la navigation.

Il parle de la nécessité d'annexer le territoire de la Baie d'Hudson au Canada.

Il se réjouit de ce qu'un projet de loi a été introduit devant les chambres des Etats-Unis pour étendre le principe de la République entre les dix pays aux brevets d'invention.

Il attire l'attention publique sur la nécessité de s'occuper de la construction d'un chemin de fer du lac Huron, par le territoire de Saugeen, jusqu'à Toronto, en union avec le Grand Tronc. La compagnie formée pour construire ce chemin (Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Nord-Ouest) a fait faire une exploration du terrain par M. Sanford Fleming, son ingénieur; le rapport de l'ingénieur est maintenant publié et est dans un sens favorable à l'entreprise.

Le Bureau du Commerce de Toronto conclut ce rapport signé par MM. Thomas Clarkson, président, et Charles Robertson, secrétaire, en félicitant le pays de l'état de prospérité où il se trouve.

Tempérance.

Nous avons déjà cité un des excellents écrivains du journal de Montréal La Presse; nous extrayons de nouveau des excellents écrits de H. B. les passages suivants :

"Nous avons appelé l'attention du public et de la législature en particulier sur l'importante question de la tempérance. Nous n'avons pas eu en vue de solliciter l'aide de la législature en faveur de ce qu'on appelle l'œuvre de la tempérance, nous ne demandons rien de plus que ce qu'on a de tout temps demandé, et que ce qu'on a le droit d'attendre de tout bon gouvernement, la répression de l'ivrognerie, du désordre, la suppression des auberges, névages non licenciés et dans lesquels il régnait du désordre. Or il est certain que sous ce rapport on a de graves reproches à faire à la législature. Elle a montré son indifférence non-seulement en fabriquant une loi très-facile pour le délinquant à éluder, mais encore en ne veillant nullement à la faire exécuter toute déficiente qu'elle est.

"Dans beaucoup de localités, de fait, il n'y a pas de loi. Tout le monde est libre de vendre des boissons enivrantes, dans tous les temps, le jour, la nuit, les dimanches, le jour d'enlèvement qui veut boire, de commettre dans les cantines toutes sortes de désordres. Dans ces endroits, on est tellement sous l'impression qu'il n'y a rien à craindre de la loi, qu'on regarde comme un insensé celui qui prend la peine de payer une licence. Est-ce quelque chose de plus propre à démoraliser un peuple que de souffrir un tel mépris des lois?"

"Il est donc indispensable qu'à la prochaine session du parlement, on s'occupe activement de cette importante question et qu'on nous donne une bonne loi, mais surtout qu'on veille à son exécution. Si la chose ne se réalise pas, si on n'a pas d'égal à nos justes réclamations, nous espérons qu'aux prochaines élections, tous les amis de l'ordre exigeront des candidats leur profession de foi sur cette question."

AUX CORRESPONDANTS.

Notre spirituel correspondant P. P. nous a beaucoup amusé avec sa délicate dissertation sur les questions grammaticales et autres. Nous aurions bien aimé faire partager à nos lecteurs les quelques bons moments de jovialité dans la verve de notre excellent ami nous a fait jouir; car d'honneur, nous avons ri aux larmes. Notre correspondant a bien lui-même

deviné qu'il nous serait impossible de publier sa correspondance, puisqu'il nous dit: "Si ma correspondance ne peut être publiée, n'en faites aucune mention et brûlez-la." Nous sommes bien obligé de la brûler, puisqu'il nous le commande; mais il ne nous est pas possible de n'en rien parler.

Quant au sujet de la signature des communications qui nous sont envoyées, notre ami a dû voir qu'il n'est pas toujours nécessaire d'apposer, dans les colonnes du Courrier, la signature de l'auteur au bas de son écrit; mais dans ce cas, il faut que la correspondance soit telle qu'elle puisse permettre à l'un des rédacteurs de la signer pour extrait; car alors ce rédacteur adopte les idées de l'écrivain comme siennes et en prend la responsabilité; ceci est dans les bonnes traditions du journalisme.

Les Mœurs en France.

M. le ministre Abboué, secrétaire d'Etat au département de la justice, dans son travail présenté à l'Empereur le 27 janvier dernier pour l'année 1856, constate que pendant cette année, malgré la propagation de la "crise alimentaire, devenue plus intense en raison même de sa durée, les crimes déterés" aux cours d'assises ont diminué de 13 p. 0/0, plus d'un huitième, comparativement à 1854, et les délits soumis aux tribunaux "correctionnels de 8 p. 0/0."

Ces chiffres sont éloquent en ce qu'ils prouvent que le monde doit savoir que, dans les Etats-Unis, en Angleterre et en Prusse, les crimes ont augmenté dans une proportion effrayante. On n'a pas oublié non plus qu'en France, durant tout le règne de Louis Philippe, cette même augmentation de délits de tout genre se fit remarquer surtout à la suite de la promulgation de la loi de 1833 sur l'enseignement primaire. Cette loi consacrait au calcul le temps ci-devant employé à l'enseignement religieux. Heureusement pour la France, cette loi du mal n'a pas existé plus de deux ans; mais elle a eu pour résultat de priver plusieurs années de l'enseignement religieux de nombreux élèves, les résultats. On ne saurait trop insister là-dessus. Pour nous, nous aimerions mieux voir nos enfants manquer de pain que de les voir manquer de l'enseignement religieux.

Racontées sur les chemins.

Nous empruntons aux colonnes du National les extraits suivants d'une correspondance dont nous adoptons les conclusions.

"Il y a des choses inconcevables qui se font tous les jours. Il en est d'autres qu'il est inconcevable qu'on ne fasse pas. Les riches....."

"Pour se passer, on tire à droite—précisément parce qu'on devrait tirer à gauche. Ce n'est pas dans un pays comme le nôtre qu'on devrait s'occuper de ce qui peut incommoder les riches..... C'est tout ceux qui, confiant des charges, marchent à pied à gauche de leurs chevaux, qui sont intéressés dans le changement que je proposerai:—un cheval fougueux tiré à droite pour passer une voiture chargée venant à sa rencontre, peut faire bien mal au piéton qui la conduit. Ce piéton sent si bien son danger qu'il lâche ordinairement les rênes et laisse aller son cheval à la bonne aventure. De fait, cette pratique cause une grande partie des désagréments, des accidents et des altérations qui composent le cérémonial d'usage, lorsqu'on se rencontre dans l'hiver, surtout si la neige est épaisse....."

"Il est donc inconcevable pour moi, qu'un peuple quelconque puisse continuer de tirer à droite, inconcevable, dis-je, qu'on ne tire pas à gauche. En général, celui qui conduit un cheval, est assis au côté droit. S'il est plus commode pour lui de voir venir la voiture qui approche à sa rencontre, il est aussi plus facile pour lui de sauter à bas, sur un chemin dur, en cas d'accident, au lieu de s'enfoncer dans la neige, soit pour maîtriser son propre cheval, soit pour saisir l'autre. Enfin, s'il a ses côtés une personne du sexe, il épargne à cette compagne tout l'effroi, tous les dangers auxquels la proximité d'un cheval forcé par le fouet de frayer un chemin, l'exposerait....."

"N'est-il pas inconcevable qu'on persiste dans une pratique aussi absurde, incommode et barbare....."

(Signé) "A. GRAY."

RUSSE.

Commerce français à Arkangel.

Des lettres de cette ville, en date du 8 novembre 1856, annoncent que la Dwina ayant été prise par les glaces, la navigation a été interrompue dès le 25 octobre (style grégorien).

Notre pavillon a été assez rare dans la mer Blanche. Les derniers navires français étaient partis dès la fin de septembre.

Il était entré dans le port d'Arkangel, en 1852, 14 navires français, jaugeant 3,304 tonneaux, et, en 1853, 20, jaugeant 3,358 tonneaux. En 1856, on n'a compté que 9 navires et 1,725 tonneaux, 4 bâtiments de Dunkerque, 3 du Havre, 1 de Rouen et 1 de Saint-Vaast. Tous étaient arrivés sur lest. 7 sont repartis pour Dunkerque, et les deux autres pour Rouen et Nantes. La valeur totale de leurs chargements s'était estimée à près de 600,000 fr. Ils comprenaient 33,000 pouds (2) de lin tillé, 22,400 d'étoques de lin, 10, 118 de noir animal, 827 telchwerts (3) de graine de lin, etc.

Rybinsk. Navigation fluviale. Pendant la saison de mai à octobre 1856, le mouvement s'est composé de 4,081 arrivages à Rybinsk; 3,800 bateaux avaient en outre remonté le Volga, 1,832 la Mologa, et 2,852 la Schekсна. Cela fait un total de 8,481 embarcations, qui pour la plupart avaient transporté des marchandises appartenant à la commune.

402 embarcations ont descendu le Volga avec des chargements évalués à 440,716 roubles, soit à 1,763,000 francs.

Voie de Saint-Erie à Pallara.—Elle dure du 24 juillet au 7 août, et est l'une des plus importantes de l'Empire. Elle a été visitée en 1856 par 35,000 individus des deux sexes,

(1) A raison de 16 fr. le kilogramme. (2) 1 poud=16 kilogrammes 38. (3) 1 telchwert=205 litres 720.

NOUVELLES.

TERRE-NEUVE.—La session parlementaire de Terre-Neuve s'est ouverte le 29 de janvier dernier. Le discours du gouverneur Darling a été plus long que d'ordinaire. Il y dit que la colonie est dans une condition très prospère. Les droits d'importation pour l'année dernière, à part les achements qui ne sont chargés d'aucun droit, se sont élevés à 291,000, ce qui est de près d'un quart plus élevés que dans les années précédentes. Le revenu complet de la province excède £100,000, somme bien supérieure à celle des dépenses du gouvernement pendant la même période.

Il est bruit que la banque de l'Amérique Britannique du Nord est sur le point d'abandonner St. Jean, laissant le champ libre à la banque de l'Union. On forme le projet d'établir une autre banque locale, afin de faire naître la concurrence sur le marché monétaire.

NOUVELLE ECOSSE.—La motion de non confiance dans le ministère, proposée par l'honorable M. Johnston, a été adoptée par la chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse par une majorité de six voix. Deux conservateurs étaient absents.

M. FERLAND.—Nous apprenons que M. Ferland était de retour de Rome et se trouvait à Paris le 25 janvier. M. Ferland écrit à cette date, qu'il compte se mettre en route pour le Canada en février, en sorte que ses amis peuvent espérer le revoir bientôt.

LE REVEREND M. BRUYÈRE.—Le Dr. Ryerson n'ayant pas déclaré qu'il consentait à publier en brochure sa correspondance avec M. Bruyère, le Leader de Toronto du 19 dit: "Jusqu'à présent le Dr. Ryerson n'a fait aucune réponse, n'a rien dit. Son silence semble indiquer qu'il préférerait laisser les choses telles qu'elles sont. Plusieurs de ses lettres ont été publiées dans les journaux qui n'ont rien dit de l'autre côté de la question; et il paraît qu'il est satisfait de cet avantage injuste, et qu'il a peur de voir toute la correspondance soumise au public en brochure. Si tel est le cas, nous montrons guère de courage moral (nous ne sommes pas catholiques courtois). Mais M. Ryerson ne gagnera rien de cette manière, car, dit encore le Leader, le révérend M. Bruyère a lui-même entrepris la publication de toute la correspondance.

BAZAR.—Le Bazar continue à être bien fréquenté. Que ceux qui n'y sont pas encore allés, se hâtent de s'y rendre. Une souscription pas d'occasions n'y faire la charité tout en s'amusement, des lettres. Le faire agréablement le bien.

UN M. P. P.—Le Leader de Toronto rapporte que M. Burton, membre du parlement, est dangereusement malade; néanmoins aux dernières dates il était un peu mieux.

TOX.—M. George Peabody vient de donner \$200,000 pour fonder une bibliothèque et une institution littéraire à Baltimore, M. Peabody ajoutera plus tard \$200,000.

FRANKLIN.—Le Kingston Whig annonce qu'un construit actuellement à Kingston, dans le Haut-Canada, une goélette pour le compte du Dr. Bue, qui se propose d'aller encore une fois à la recherche des hommes composant l'expédition du Capitaine Franklin.

VOL.—Le Colunist de ce matin dit que l'étal de M. Convey sur le marché de la Basse-Ville, a été enfoncé dans la nuit de jeudi, et que des jambons entés, ont été enlevés. Hommes de police, faites donc votre devoir.

ATAQUE ET VOL SUR LE GRAND CHEMIN.—Jeudi, dit la Gazette de Montréal, M. Empey a été saisi à la gorge par des brigands sur la rue Flouy, et presque étranglé. Les malfaiteurs lui ont dérobé son portefeuille et en ont enlevé des papiers, quelques billets promis-soires et sept piastres en billets de banque de la province, emballés par M. Morrison, Cameron, et Empey. M. Empey ne sait combien de temps il est resté sans connaissance. Ce sont des amis qui passant sur la rue Flouy l'ont trouvé étendu sur la voie publique. Cet événement a eu lieu à 9 heures du soir. Hommes de police, encore une fois, soyez à vos postes. (Pour toutes les nouvelles non signées.)

A. GARNIER.

dont 50 négociants étrangers et 1,315 marchands russes d'autres villes.

Voici quels ont été cette année les chiffres des imports et des ventes :

Table with 3 columns: MARCHANDISES, APPORTÉES, VENDUES. Includes entries for Indigènes, Étrangères, and Totaux with values in roubles and francs.

Parmi les produits indigènes apportés en foire, les tissus de soie et demi-soie ont figuré pour 981,500 roubles, les draps pour 1,125,800, les autres lainages pour 1,290,600, les cotonnades pour 1,857,700, les toiles pour 822,900, les fourrures pour 801,500, la laine fine pour 2,160,142, etc.; parmi les imports de produits étrangers, on remarquait aussi principalement les étoffes, divers articles manufacturés et le thé.

(Annales du commerce étranger.)

Departs des Steamers Oceaniques.

DE L'EUROPE.

Table with 4 columns: NOMS, DATES, DÉPART, DESTINATION. Lists ship names, departure dates, and destinations like Liverpool, New-York, Southampton, etc.

DES ETATS-UNIS.

Table with 4 columns: NOMS, DATES, DÉPART, DESTINATION. Lists ship names, departure dates, and destinations like New-York, Southampton, Boston, etc.

D'éc. Au Faubourg St. Jean, hier matin, à l'âge de 6 ans et 7 mois, après 6 jours de maladie, Jean-Honoré-Phillips, fils aîné de Jean Baptiste Rivet.

Vente par encan. MEUBLES DE MENAGE. Seront vendus au Feneau, LUNDI PROCHAIN, le 23 du courant, rue St. Louis, No. 21 :

LES MEUBLES DE MENAGE d'un officier qui quitte la ville, consistant en : Tables à déjeuner, Tables à diner, Tables à jouer, Sofas en mahogany, Chaises en jonc, Buffet à tiroirs, lit de fer magnifique, Tapis neufs de Bruxelles pour salon, Meubles de chambre à coucher et literie, Ustensiles de cuisine, Poterie, etc.

Vente à DEUX heures. TERMES : payer à la livraison. ALEX. FARQUHAR, Encanateur. Québec, 20 février 1857.

A VENDRE. UNE MAISON à deux étages, rue Sault-au-Matelot, occupée par M. GOSSET, comme tannellerie. S'adresser à E. G. CANNON, N. P. Québec, 20 février 1857.

A LOUER. UN GRAND HANGAR et un QUAI situés dans la rue St. Paul, occupé ci-devant par le sous-signé, — et aussi DEUX ECURIES de quatre places, avec cours, situées dans la rue Saint François, Haute-Ville. E. BUTEAU. Québec, 20 février 1857.

A VENDRE. BLANCHES SECHES, de 10 pieds. S'adresser au sous-signé. PIERRE BELLEAU, No. 10, rue St. Valier. Québec, 20 février 1857.

LA BANQUE DU PEUPLE. AVIS est donné par les présentes qu'un DIVIDENDE SEM-ANNUEL de quatre pour cent, à pour cent, a été ce jour déclaré sur le Capital de cette Institution, et sera payable le 1er après le DEUX MARS prochain.

COMPOSITION CANADIENNE !! LE CHATEAU D'EAU !!! GRANDE POLKA MENSUALE. Composée par madame P. SHERBARD. Prix, 1s. 3d. Expédié franc de port.

A LOUER. UNE SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE, avec de bonnes dépendances et un beau jardin rempli d'arbres fruitiers, située en la paroisse de Beauport, un peu en dehors du village. S'adresser à M. DeFoy, notaire, Haute-Ville de Québec, ou sur les lieux, au propriétaire sous-signé. J. E. DEFOY. Québec, 20 février 1857.

A VENDRE. UNE TERRE de deux arpents et un quart de front sur trente de profondeur, située en la paroisse de St. Amant, de la DÉSÉ-LORETTE, village St. Bernard, avec maison, grange et hangar, — le tout en très bon ordre. S'adresser sur les lieux à AUGUSTIN DUGAL, ou à JAMES PRENDERGART, Encanateur, Québec, 20 février 1857.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES, à des prix très-réduits. A COMMENCER LUNDI, le 2 FÉVRIER, AU MAGASIN DE W.M. LAIRD & C^{IE}, RUE LA FABRIQUE.

W.M. LAIRD & C^{IE}. (Ils vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires, pour faire place à leurs importations de printemps.

CES MARCHANDISES CONSISTENT EN : 800 verges de Coton blanc pour draps de lit, de 10 1/2 valant 1s. 2d., 500 do Toile do do, 500 do Toile blanche ouverte pour nappes, de 3s. 4d. valant 4s. 5d., 500 do Toile écarlate pour nappes, de 1s. 2d. valant 1s. 8d., 750 Nappes de toile ouverte, de 4s. 6d. valant 5s. 6d., 2000 verges Drap de Colombie, de 7d. valant 1s. 0d., 5000 do Mousseline de laine, de 5d. valant 10d., 5000 do do do de 7d. valant 1s., 1000 do Shirting blanc, de 4d. valant 6d., 1000 do do de 5d. valant 7d., 5000 do Cotons gris (une vergede large), de 4d. valant 5d., 1000 Convertures piquées et blanches (de toilette), de 3s. valant 11s. 6d., 1500 Courtes-pentes blanches et de couleur, de 2s. 3d.

—AUSSE— Flanelle, Cordages, Etottes pour culottes, Toile, Shirting, Indiennes, Robes de fantaisie, Chemises, Pantalons, Dentelle, Bas, Gants, Rubans, etc., etc. Tout article à une grande réduction. W.M. LAIRD et C^{IE}. Québec, 2 février 1857.

AVIS AUX CONTRACTEURS. DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de Pierre GUYVREAU, Architecte, d'ici à MARDI, le 21 du courant, pour la réparation à faire au VIEUX CHATEAU ST. LOUIS pour l'accommodement d'une ÉCOLE NORMALE. Les Plans et Devis seront exhibés à ce Bureau où toutes autres informations pourront être données. (Signé.) THOMAS A. BEGLY, Secr. Trav. Pub. Québec, 19 février 1857.

GRANDS MARCHES!! LES SOUSSIGNÉS AYANT TERMINÉ LEUR INVENTAIRE, VENDRONT A TRES BAS PRIX, AVANT DE RECEVOIR LEURS MARCHANDISES DE PRINTEMPS. A. MERRILL & C^{IE}, 75, rue St. Jean. Québec, 18 février 1857.

CHANCE EXTRAORDINAIRE!! E. LAPOINTE, Chapelier, No. 66, Rue St. Jean, Haute-Ville, QUÉBEC, Office en vente, en gros et en détail, un assortiment considérable de Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor et Panama, A une grande réduction.

E. L. nettoie et répare les Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor, de Panama et de Leghorn, par le nouveau procédé, depuis 1s. jusqu'à 2s. 6d. Il se chargera aussi de la conservation des Pelletteries durant la saison d'été.

Le plus haut prix du marché sera payé pour des Pelletteries vertes. Vieux Chapeaux réparés et nettoyés sous le plus court délai. Québec, 18 février 1857.

A LOUER. UNE FERME considérable et magnifique, située dans la Paroisse de Deschambault, près du joli village de Portneuf, contenant plus de DEUX CENTS ARPENTS DE TERRE au premier rang, et de plus environ cent acres de terre en bois débout. — Le premier lot est borné par la rivière St. Laurent, ayant en cet endroit à peu près sept arpents de front, à la courte distance d'un mille environ du quai de Portneuf, où s'arrête un steambot qui voyage régulièrement de Québec à Portneuf 2 ou 3 fois par semaine pendant toute la saison. Ses dépendances sont en grand nombre et presque neuves ; le sol est très fertile et un large ruisseau qui ne tarit jamais traverse les champs d'un bout à l'autre.

Les conditions et les termes seront faciles. — S'adresser au sous-signé, à son bureau, à Québec, Côte d'Abraham. JOHN CHILDS, N. P. Québec, 18 février 1857.

G. J. DUFF, DE NEW-YORK, MANUFACTURIER D'ARTICLES EN PAILLE, Panama, Leghorn, Tresse de Cheveux, Cordonnet, Toseau, Chapeaux de Laine et de Castor, Chapeau de Femme dans le meilleur goût. Aussi, Articles de Modes faits à commande — par douzaine aussi pour le commerce. No. 18, rue du Palais. Québec, 17 février 1857.

SOUSSIONS DEMANDÉES. DES SOUMISSIONS séparées seront reçues jusqu'au vingt-cinq du courant à l'Office de C^{IE}. BAILLARGÉ, écrivain, pour construire une maison pour le sous-signé. J. W. LEAYCRAFT. Québec, 17 février 1857.

W. LEHEMINANT, No. 19, Rue de la Fabrique, VIEND DE RECEVOIR ET OFFRE EN VENTE : 30 Boîtes Oranges, 10 Citrons, 50 Caisse Figue de Turquie. W. LEHEMINANT. Québec, 17 février 1857.

A VENDRE. FIL A SAUMON MEILLEURE QUALITE, chez L. et C. TETU et C^{IE}. Québec, 14 février 1857.

SOUSSIONS DEMANDÉES. ON recevra, au bureau du sous-signé, des SOUMISSIONS pour l'érection de la PARTIE EN PIERRE d'une EGLISE à VALCARTIER. E. G. CANNON, N. P. Québec, 13 février 1857.

CARTE. M. LOCKWOOD, PEINTRE DE PORTRAITS et de MINIATURES. Donne aussi des leçons privées sur la peinture en miniature et sur le dessin photographique. Québec, 13 février 1857.

PLACE AVANTAGEUSE POUR LE COMMERCE, A LA POINTE-LEVI. TOUTES ces maisons, grandes, commodes et bien construites, employées comme magasins d'épicerie et comme logis, appartenant et occupées par le sous-signé, tenues en franc et commun socage, vis-à-vis Québec, en face de l'embarcadère à la Pointe-Lévy où se fait la traversée pendant la saison de la navigation. L'acheteur aura aussi tout l'avantage d'un établissement de commerce de vingt ans. Les maisons sont suffisamment grandes pour être divisées en deux. Pour plus amples informations, s'adresser à H. C. AUSTIN, écrivain, notaire, rue St. Pierre, ou bien au sous-signé. ROBERT DUCHANAY, Polste-Lévy, 12 février 1857.

A VENDRE. 25 P. POINÇONS SIROP DE BARBADADE, 50 do Mélasse de Museovado, 100 Drafts grosse Morue, 100 barils Morue verte, 20 do Maquereau. Par GIBB et ROSS. Québec, 11 février 1857.

A LOUER. CETTE maison de première classe sur la rue Ste. Ursule, coin de la rue des Ursulines, avec une grande cour, étables, remise en bon ordre, maintenant occupée par le Capt. BERRAZON, 17e régiment. On peut visiter la maison et ses dépendances, de 2 à 5 heures P. M., tous les jours, la dimanche excepté. —AUSSE— Une MAISON avec MAGASIN, rue Craig, St. Roch, près du pont Durochelet, dans le lieu le mieux choisi pour le commerce, étant située sur la route de Beauport et de Charlesbourg. —AUSSE— PLUSIEURS MAISONS très confortables, situées sur la rue St. Valier, St. Roch. S'adresser à WM. BROWN. Québec, 11 février 1857.

A VENDRE. LA GOELETTE NEUVE et de première classe de 125 tonneaux pouvant en porter 280 appelée E. Aurore, bien équipée et dans le meilleur ordre, qui se trouve aujourd'hui en hivernement au Cap Saint-E. Elle est très propre à faire le commerce d'Halifax. S'adresser à FRS. HAMELIN, Deschambault, Ou L. et C. TETU et C^{IE}, Québec. Québec, 10 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER. Possession au Ver miti proclata. UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec hangar et grandes Étables, en bon ordre, bien disposée pour un magasin de la campagne, située dans le nouveau village de St. Christophe, township d'Arthabaska. Pour plus amples informations, s'adresser, à Québec, à L. et C. TETU et C^{IE}. Québec, 10 février 1857.

AVIS. TOUTS ceux qui ont des réclamations contre JAMES FENEGAN (ci-devant tenant magasin dans la rue Notre-Dame) sont priés de fier leurs réclamations dûment attestées d'ici au 10 MARS prochain entre les mains du Sous-signé. J. THIBAUDEAU, No. 1, rue Sous-le-Fort. Québec, 9 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER. CETTE maison à trois étages, commode et bien finie, située sur la rue St. Louis, entre la demeure de H. S. ANDERSON, éc., et celle de H. N. F. BELLEAU, avec cour, écurie, appentis, remise, cuisine au niveau du premier étage, gaz, eau, etc. La plus grande partie du prix pourrait demeurer entre les mains de l'acheteur. Le lot a 120 pieds dans sa plus grande profondeur. S'adresser à W. BURROUGHS, Ec., ou à E. G. CANNON, Ec., N. P. Québec, 7 février 1857.

GOUCK, COOPER & C^{IE}. Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz. AYANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et Des-Fossés, faubourg St. Roch, ont l'honneur d'informer leurs pratiques et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles. Ils gardent toujours un assortiment très complet pour le plombage et pour la distribution du gaz. On paiera le plus haut prix pour le vieux fer, le plomb et le cuivre. Point de rapport avec les autres marchands des mêmes articles. Québec, 6 février 1857.

Chemin de Fer de Jonction de Mégantic et Compagnie de Navigation. CONFORMEMENT à une résolution adoptée à une assemblée des Directeurs, une ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE des ACTIONNAIRES du CHEMIN DE FER DE JONCTION DE MEGANTIC ET COMPAGNIE DE NAVIGATION, aura lieu au VILLAGE de SOMERSET, dans le comté de Mégantic, VENDREDI, le VINGTIEME jour de FÉVRIER courant, à DIX heures, A. M., pour faire élection de DEUX DIRECTEURS en remplacement de DUNBAR ROSS, écuyer, M. P. P., qui se retire à tour de rôle, et JAMES MOUR FERRIS, écuyer, M. P. P., qui a résigné, — pour recevoir un état des affaires de la Compagnie, préparé par le Président et le Secrétaire et adopté par le bureau — et pour ratifier et confirmer les Règlements faits et adoptés par le bureau. DUNBAR ROSS, Président. Québec, 5 février 1857.

ALEXANDRE LAMBERT, FAIT OU REPARÉ ET RECOURVE DES PARAPLUIES ET DES PARASOLS. No. 85, RUE ST. JEAN (EN DEHORS), QUÉBEC. Il répare aussi, sous le plus court délai, et à prix libéral, toute sorte de faïence et d'ouvrages de verre. Québec, 6 février 1856.

BAZAR IRLANDAIS. UN BAZAR pour venir en aide à l'ASILE DE STE. BRIGITTE, sera tenu dans la SALLE MUSICALE, rue St. Louis, MÉRREDI, 18 février, et les trois jours suivants. Les personnes qui désirent contribuer à cette œuvre charitable sont priées d'envoyer leurs dons à une des Dames suivantes : Mme ALLEYS, Mme J. QUINN, Mme PARKIN, Mme J. FLASAGAN, Mme E. G. CANNON, Mme COLFERN, Mme J. C. ARBOUIN, Mme O'FARRELL, Mme STAFFORD, Mme MERRISON, Mme LILLY, Mme LANE, Mme H. O'NEILL, Mme JORDAN, et Mme P. O'ROGAN, présidente à la table de rafraîchissements. Par ordre. MARIE E. CONNOLLY, Secrétaire. 5 février, 1857.

CARTE. Grande Réduction dans les Prix!!! C. J. ARDOUIN, Importateur, Orfèvre et Horloger, etc., etc., 25, Rue de la Fabrique, JOUISANT LE MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES DE LAIRO. L'HONNEUR d'annoncer qu'il va faire, pour quelque temps seulement, une réduction de 15 à 25 par cent pour argent comptant. SON FONDS Se compose d'un assortiment varié de joaillerie à toutes sortes de prix. Montres d'or et d'argent, coupes ou gobelets d'or, couteaux, fourchettes et cuillères en bois, couteaux et fourchettes à poisson, couteaux à dessert, tabatières, boîtes à cigares, couteaux pour beurre, etc. ARGENTÉS. Porte-huiliers, Porte-bouteilles, coquetiers argentés, corbeilles pour biscuits, et pour cartes, une magnifique épargne, guéridons, chandeliers, cuillères, fourchettes, cuillères à patage, etc. papier mâché, et autres effets, extrêmement variés, OFFRENT UN ATTRAIT BIEN RAREMENT ÉGALÉ. Chaque article étant marqué en chiffres, sans qu'on ait fait aucun changement à cause du présent avis, permettra à l'acheteur de s'assurer qu'on ne le trompe pas. N. B. — Toutes sortes de montres, d'horloges et de joaillerie sont réparées d'une manière supérieure. On continue de faire les ouvrages commandés. C. J. ARDOUIN, Rue de la Fabrique. Québec, 7 février 1857.

BUREAUX A LOUER. PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes. W. MARSDEN, M. D. Québec, 6 février 1857.

M. DAMIS PAUL, PROFESSEUR DE MUSIQUE, peut disposer de quelques heures par jour, pour donner des leçons du PIANO ou du VIOLON, chez lui ou à domicile. Il accorde les Pianos. Québec, 5 février 1857.

PERDU. UNE personne de la campagne, a perdu une BOURSE contenant cinq billets de \$5 ; 3 de \$2 ; 7s. 6d. en pièces de monnaie et quelques sous. Celui qui la trouvera est prié de la remettre au bureau de ce journal. Québec, 3 février 1857.—6f.

AVIS. Le Soussigné informe le Public qu'il se chargera, avec célérité et ponctualité, de toute collection d'argent qu'on voudra bien lui confier à de bonnes recommandations. S'adresser à JOS. SOULARD, Ec. Québec, 2 février, 1857.

FOURRURES!! UN magnifique assortiment de PELLETERIES pour les messieurs et les dames, au bien connu et ancien établissement de H. A. S. WOODRUFF et C^{IE}. No. 22, RUE LA FABRIQUE. Une immense quantité de pelletteries, des plus belles, des mieux assorties et des moins chères que l'on puisse trouver dans cette ville, est maintenant exposée dans l'établissement ci-dessus où le public pourra les examiner. — Les dames qui désirent acheter des VICTORINES de VISON très noires et au plus bas prix du Canada, feront bien d'aller visiter le dit établissement, vu que tout ce qui s'y trouve est égal sinon supérieur à tout ce que l'on peut trouver dans ce genre à Québec. On trouvera et l'on pourra se procurer des pelletteries pour les enfants dans le magasin ci-dessus mentionné. WM. ENNIS, Propriétaire. Québec, 2 février 1857.

JOHN WRIGHT, GRAVEUR ET DOREUR. FAIT DES CADRES DE TABLEAU et de MIROIR, DES CORNICHE DE FENÊTRE, etc., etc. Il dore les églises et les steamers, etc., etc. Il répare et redore les cadres, monte et vernit les caries ; en un mot, il exécute toute sorte d'ouvrages avec expédition et dans le meilleur goût, AT PLUS BAS PRIX POSSIBLE. No. 7, RUE SAINT-JEAN, (EN DEHORS.) Québec, 2 février 1856. 3f.p.s.

Jambons, Lard s'eb', etc., etc. Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUMÉ ET ÉPICÉ, SAISONNÉS, RONDES DE BOC, LANGUES FUMÉES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec. On les vend en gros et en détail, à des prix modérés, pour ARGENT COMPTANT seulement. Le soussigné prépare et ferme aussi le LARD SÉCÉ et les JAMBONS, pour les familles qui le demandent, et cela à des prix modérés. LUKE MADDEN, Epicier, rue St. Dominique et St. François, Faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de Hoake Québec, 2 février 1857.

L'EXEMPLE. REVUE UNIVERSELLE DES TRAITÉS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT. (BUREAUX : Paris, No. 44, rue des Remparts.) Ce nouveau journal est, pour ainsi dire, le Journal de la morale mise en action chez tous les peuples. La noble pensée qui a donné lieu à cette création n'a pas besoin de réclames de la longue affiche pour être comprise des âmes généreuses. Ceux qui voudraient rendre public quelques traits de courage et de dévouement, pourraient les faire parvenir aux rédacteurs de l'Exemple ou les déposer au bureau du Courrier du Canada. Le prix d'abonnement est de 8 francs par année. La revue est mensuelle, de 32 pages. J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada. Québec, 7 février 1857.

A L'ENSEIGNE DES PARASOLS. RAZORS. Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les informer qu'ayant renouvelé tous ses outils, il est prêt à repasser les RAZORS, CISEAUX, etc., etc., et à faire tous les ouvrages qu'il a coutume de faire ; par exemple, ajuster des CLEFS, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont usés, etc. Il aura toujours en vente, comme par le passé, rasoirs et couteaux à repasser, de la première qualité ; outre une infinité d'autres objets, qu'il donnera à 25 par 100 meilleur marché qu'à l'ordinaire. On trouvera toujours le soussigné à son magasin, depuis SEPT heures du matin jusqu'à CINQ heures du soir. JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. DAVID MONTREUR, manchoirier, Haute-Ville. Québec, 2 février 1857.

GRANDE CHANCE!!! Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville. ANSELME HARDY. Horloger, Bijoutier et Fabricant de Miroirs, à 29 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs. DE plus informe ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouterie telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, joncs, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-joignets, des d'argent, lunettes, porte-montres, horloges, miroirs et vitres de miroirs. —AUSSE— A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs. —DE PLUS— A. H. posera le vit argent sur les vieux miroirs qui sont endommagés, et d'où le vit argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti. ANSELME HARDY. Québec, 2 février, 1857.

A. KRAUTH & C^{IE}, 81, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS) Importateur, fabrication d'Horlogerie, de Chronomètres, de Bijouterie, d'Appareils pour la Télégraphie Electrique, etc. A. KRAUTH, d'origine allemande, parlant et écrivant français et anglais, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir qu'il a ouvert un magasin, à la dite place, comme Horloger, Orfèvre et Fabricant de Chronomètres et d'Appareils pour la Télégraphie Electrique. Fils d'un Horloger de réputation chez qui il a eu le précieux avantage d'être initié dans toutes les parties du métier dès sa plus tendre enfance ; de s'être ainsi perfectionné dans toutes les branches de son établissement actuel dans les principales fabriques d'Allemagne ; puis ayant occupé assez longtemps le poste de chef ouvrier dans les ateliers de l'Horloger-Orfèvre du Roi de Wurtemberg ; enfin, en dernier lieu, en cette ville, ayant été, pendant un an, premier ouvrier chez M. POULIN et Fils, qui l'ont vu quitter, à regret, le soussigné, ôse se flatter d'être suffisamment apte pour exécuter à la parfaite satisfaction des pratiques, toutes sortes d'ouvrages entrant dans les branches susdites dont on voudra bien le charger, sans excepter la réparation des choses antiques. Il tient aussi en magasin un assortiment varié et considérable de Montres d'or et d'argent, de Pendules françaises et américaines, de Chaînes de montres, de Bijoux, et de Matériaux et Outils pour la confection et la réparation des objets, en partie importés et en partie fabriqués par lui-même, qu'il peut offrir en vente avec garantie ; et au printemps prochain son fonds sera largement fourni et augmenté à au moyen des employés que son associé, qui part pour l'Europe, va faire dans les principaux établissements du genre en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne. Ses prix seront toujours des plus raisonnables et le travail bien conditionné, attendu qu'il importe directement, et soigne les ouvrages par lui-même, sans jamais être dans le cas de recourir à des ouvriers en dehors de son atelier. Qu'on veuille bien lui faire l'honneur de visiter son élégant magasin, et de l'encourager avec force recommandations ; il fera son possible pour servir avec ponctualité, et se rendre digne de la confiance du public. A. KRAUTH. Québec, 2 février 1857.—anl.

P. E. POULIN, FABRICANT DE BIJOUTERIES, 35, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC. P. E. P. INFORME le public qu'ayant de nouveaux moyens de FABRIQUER et de RÉPARER facilement toute espèce de BIJOUTERIES, et que s'étant de plus assuré des services d'un excellent ouvrier bijoutier, il est maintenant prêt à faire à ordre ou à réparer tout article de ce genre, à des prix modérés. M. N. B.—P. E. P. continue aussi à travailler pour le commerce ; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition. Québec, 2 février 1856. 6s.

M'LAUGHLIN & M'KENNY, No. 66, RUE SAINT-JEAN, FONT, SANS CONTRE-DIT, LES MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES De toutes les grandeurs, AUX PLUS BAS PRIX!! Québec, 2 février 1857.

DESSINS PHOTOGRAPHIQUES colorés. Le public est informé par le présent avis que les MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES COLORÉS, dans la belle manière propre à M. LOCKWOOD, ne se trouvent qu'à l'atelier de MM. M'LAUGHLIN et M'KENNY, No. 66, Rte St. Jean, Signé. M'LAUGHLIN et M'KENNY, WILLIAM LOCKWOOD. Québec, 2 février 1857.

